

Incontournables



Protection Décès

Les **I**ncontournables offrent la solution
pour protéger financièrement
ceux que vous aimez.



Votre Conseiller
à vos côtés au 01 58 82 62 06

“ Lors d'un décès prématuré, les familles sont brutalement confrontées à une baisse de revenu qui entraîne immédiatement des difficultés financières. Comment faire face à toutes les charges qui continuent à courir ?
Il faut garantir à ses proches le versement d'un capital pour leur laisser le temps de réagir et de ne pas aggraver une situation déjà difficile. ”

Avec **Protection Décès**, bénéficiez de nombreux avantages :

- Vous choisissez librement le montant du capital, entre 7 500 € et 300 000 € par tranche de 7 500 €.
- **Jusqu'à 45 000 €** (75 000 € si vous avez moins de 60 ans), **vous n'avez qu'un simple questionnaire médical à remplir.**
- Vous restez assuré jusqu'à 80 ans **en cas de décès**.
En activité, vous bénéficiez également d'une garantie **en cas d'invalidité absolue et définitive**.
- À tout moment, vous pouvez modifier les bénéficiaires de votre contrat, augmenter ou diminuer le montant du capital garanti.
- Votre cotisation est calculée en fonction du capital choisi. Elle évoluera par la suite en fonction de votre âge.
- Vous profitez de la fiscalité avantageuse de l'assurance vie.

■ Comment faire pour adhérer ?

- 1 - Complétez la demande d'adhésion. Si votre conjoint souhaite adhérer également, il lui suffit de compléter la partie qui lui est réservée.
- 2 - Choisissez le montant du capital garanti (entre 7 500 € et 300 000 €, par tranche de 7 500 €).
- 3 - Désignez **explicitement** les bénéficiaires de votre contrat et choisissez la périodicité de vos prélèvements (mensuelle, trimestrielle ou semestrielle).
- 4 - Dater **et signez**.
- 5 - N'oubliez pas de compléter, dater et **signer** l'autorisation de prélèvement.
- 6 - Glissez le 1^{er} feuillet de votre demande d'adhésion dans l'enveloppe retour que nous vous joignons. Vérifiez une dernière fois que votre demande est complète. Il est inutile d'affranchir votre envoi.
- 7 - Complétez également le « Questionnaire médical » (**un questionnaire par assuré**) que vous devez adresser directement, par pli séparé dans l'enveloppe prévue à cet effet, au médecin-conseil d'ETIKA.
- 8 - Conservez votre exemplaire de la demande d'adhésion.

■ Que se passe-t-il après avoir retourné mon bulletin d'adhésion ?

Si votre dossier est complet et, dès accord du médecin-conseil d'ETIKA, vous recevrez votre certificat d'adhésion.

Nous vous conseillons de faire part à vos proches de l'existence de votre contrat Protection Décès pour qu'ils puissent, le cas échéant, mettre en jeu rapidement les garanties.

Incontournables



**Parce qu'être attentif à vos besoins,
c'est notre métier :**

■ **Santé :**

vous bénéficiez d'une complémentaire santé sur mesure.

■ **Protection Décès :**

vous protégez financièrement ceux que vous aimez.

■ **Dépendance Sérénilyl II :**

vous conservez votre autonomie financière et matérielle.

■ **Capital Décès :**

vous préparez la transmission de votre patrimoine.

■ **Capital Obsèques et Services Obsèques :**

vous soulagez vos proches le moment venu.

*Des produits de prévoyance et de santé
spécialement conçus pour votre
protection et celle de vos proches.*

En savoir plus

■
Votre Conseiller au
01 58 82 62 06

■
Sur notre site
www.novalistaitbout.com

